



N/réf. 10 SF/csa

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE COMPENSATION**  
instituée par le règlement d'application de la LaLAT

**RAPPORT D'ACTIVITE LEGISLATURE 2018-2023**  
**3ème année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021)**

**I. Bases légales**

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre a du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01);
- Article 30D de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT; L1 30);
- Article 2 du règlement de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RaLAT).

**II. Compétences légales de la commission**

La commission d'attribution du fonds de compensation est chargée d'élaborer des directives fixant les principes d'octroi des fonds prélevés au titre de la taxe sur la plus-value foncière et destinés au financement d'équipements communaux. Elle rend un préavis à destination du département du territoire (DT) en vue de leur attribution.

**III. Activités de la commission**

La commission a siégé à deux reprises, le 24 février 2021 et le 13 octobre 2021.

M. Gilles Marti représente l'Association des communes genevoises (ACG).

M. Michel Bertschy représente le service des affaires communales en sa qualité de directeur.

M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'office de l'urbanisme, assure la présidence de la commission.

Les projets communaux financés par le Fonds concernent des communes dont l'indice de capacité financière se situe en dessous d'un certain seuil. Ce seuil a été relevé de 100 à 150 lors de la séance du 24 février 2021.

La Commission a préconisé, lors de la séance du 13 octobre 2021, deux versements sous forme de dons au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) : 1'500'000 francs en 2021 et 1'500'000 francs en 2022.

La trésorerie du fonds affiche, au 30 novembre 2021, un solde de 6'237'000 francs.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Christophe Salmon, directeur administratif et financier de l'office de l'urbanisme.

Le secrétariat se charge de l'organisation des séances, de la prise de procès-verbaux et de leur transmission, de l'élaboration des documents de la commission et de la transmission des préavis de la commission au magistrat du département du territoire.

#### **V. Frais de la commission**

**A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

La somme de 130 francs a été versée pendant la période considérée

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 24 RCOF)**

Néant

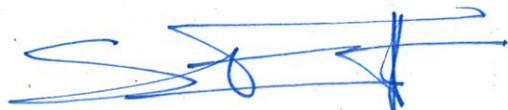
**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant

Genève, le 30 novembre 2021



Sylvain Ferretti  
Président de la commission